L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 29 MARS.

AFFAIRES DU TRANSCONTINENTAL MEMPHIS-PACIFIC.

Tribunal Correctionnel de la Seine—7me Chambre.

Audience du 4 Mars.

Le général Fremont ne se présente pas. A vrai dire, personne n'avait compté sur sa venue, pas même Me Allou qui, à la huitaine, demande en son nom pour son client la citation qui lui avait été donnée.

Un autre prévenu, l'ancien intendant Probst, faisait demander la disjonction. Au moyen de sautes pro-prévenus, la chambre s'y est opposée et le tribunal a prononcé défaut contre Probst, contre Fremont et contre Lissignol.

Il reste donc devant le tribunal que M. Lissignol, le représentant de la Compagnie à Paris, le baron Gauldrée-Boileau, Crampon et Pouyniel.

L'interrogatoire de Lissignol a duré pendant toute la audience : près de six heures.

M. le président lui demande comment il a pu laisser présenter au public français le *Mercure et l'Eco* comme un chemin transcontinental alors que la traversée du continent américain ne pouvait se faire par le seul qu'au moyen de la réunion de six à sept compagnies puissantes avec lesquelles celle du Memphis n'avait pas fusionné et n'était pas en état de fusionner, et qu'il y avait là un abus de nature à tromper le public.

Le prévenu prétend qu'il a cru à la fusion, que c'était là quelque chose de très-vraisemblable.

—Vous, ne vous êtes pas borné à aurfaire la concession. Vous avez demandé de l'argent à Probst, pour obtenir l'admission à la cote, et ce seul fait peut donner une idée de la loyauté qui présidait à la conduite de l'affaire.

—J'avais cru à la sincérité des documents qui m'avaient été envoyés d'Amérique. Je les avais traduits et remis à M. Crampon.

—Il est difficile d'admettre que vous ayez pu croire à l'admission des bons à la cote officielle de la Bourse de New-York lorsque vous saviez qu'il n'y avait pas de cote officielle en Amérique mais seulement un simple échange où ne négociait que les bons dont les chemins étaient terminés. M. Gauldrée-Boileau vous le répétait, et vous n'en insistiez pas moins pour vous faire adresser ce documents qui seul pouvait vous faire obtenir la cote de Paris. Vous avez tant fait qu'on vous a envoyé une pièce fausse.

—Pouvais-savais-je soupçonné qu'elle était fausse ? Il est des choses qui ne se présument pas.

—Non-seulement vous avez connu les traités avec les journaux, les articles incroyables dont l'incertitude était payée..., mais encore certain moment pourriez-il n'est saisi la sympathie de l'auditoire.

En 1867, il était consul général à New-York ; c'est lui qui a mis en rapport M. Probst avec le général Fremont. La Compagnie ayant appris que M. Gauldrée-Boileau avait l'intention de quitter la carrière diplomatique, lui proposa de devenir administrateur ; mais il louvoya et attendit avant de donner sa démission.

Sans étudier spécialement le chemin de fer de Memphis et Pacc, il connaissait si bien les Etats-Unis, avait fait pour le gouvernement français tant de travaux, qu'il connaissait parfaitement les voies ferrées d'Amérique, et qu'il considérait le projet du Transcontinental Memphis Pacifique comme une conception de génie. M. Jefferson Davis avait déjà signalé cette route indiquée par les plans du Transcontinental et siégeant sous le 33me degré, comme la plus facile à exploiter et devant jouir de la plus grande prospérité.

Quand l'affaire fut entreprise par le général Fremont, et quand M. Probst fut agréé comme principal agent, on attribua à M. Probst 6 0/0 de commission, et 3 0/0 à M. Gauldrée-Boileau. En outre, dit la prévention, M. Gauldrée-Boileau reçut 705,000 fr.

Quant à la commission de 3 0/0, M. Gauldrée-Boileau reconnaît qu'elle lui a été attribuée, mais nie qu'il l'ait reçue. Elle n'était, selon lui, qu'éventuelle. Il ne voulait la toucher que plus tard s'il quittait le conseilat, comme il en avait l'intention.

M. le président fait observer que 300,000 fr. de commission, part afférente à M. Gauldrée-Boileau, on 6/4 payés. Ce dernier déclare ne les avoir pas reçus. Mais il a touché 705,000 fr. en bons du Transcontinental, qu'il a réalisés à Paris. Il y existerait entre ces faits et ceux qu'il est le beau-frère de M. Frémont ; qu'aux Etats-Unis, il est d'usage de se marier sans la présence par de la fortune et sans faire de conventions matrimoniales ; que longtemps après son mariage, il a prié son beau-frère de régler avec lui les comptes de famille, et que M. Frémont lui a remis, comme revenant à Mme Gauldrée-Boileau et la somme de 705,000 fr. qu'il a, plus tard, restitués.

—Pourquoi, dans vos lettres, qualifiez-vous cet argent de commission, dit M. le président.

—Parce que je n'écrivais pas des lettres d'affaires où l'on soigne l'expression, mais des lettres confidentielles et familières où l'on n'hésite pas en couvrant de sa plume.

Appelé maintenant à la correspondance.

Elle ne nous éclaircira pas complétement, mais elle nous apprendra quelque chose sur l'opinion à la cote officielle de la Bourse des obligations du Transcontinental.

Laissons ainsi de côté ces lettres, nous pouvons la citer presque mot à mot, le fait de la remise de la commission ; " dans une lettre, dit-il, reçue le tiers de la commission ; " dans une autre, du 6 septembre 1868, il reproche à MM. Probst et Lissignol de ne pas aller assez vite.

Puis il prononce le nom d'Alexandre New-York. Un manœuvre pour l'admission à la note officielle de Paris.

Mais M. Gauldrée-Boileau, n'a jamais parlé à MM. Hugra et de la Valette ; il a chargé M. Lissignol de le faire, et il s'y est obstiné refusé.

Deux fois il va M. Crampon, le négociateur des obligations, en juillet 1868 et il lui dit en présence de Lissignol ; mais Crampon refusait à Londres, Paris. Lissignol refusait à Londres, Paris. Enfin, on n'obtenait que la cote de la Bourse, M. Gauldrée-Boileau lui dit : "Vous l'avez dans votre poche ; je vois bien sait un personnage très influent." C'est la situation de M. Gauldrée-Boileau et son affirmation, qui semblent entraîné M. Crampon.

M. Gauldrée ne tient pas le fait, mais en dehors de tout autre agissement, il ne lui attribue aucune importance.

Il a bien transmis quelques renseignements hasardés sur le mérite hypothécaire, mais il ne sait pas qu'on les lui avait donnés.

Il a vu M. Moreau, le syndic des agents de change, lui a parlé pendant quelques minutes, lui a donné de bons renseignements sur le Transcontinental, parce qu'on réalité il y croyait.

M. Gauldrée-Boileau a beaucoup écrit ; il s'est adressé à MM. Probst, Lissignol, Crampon, en les menaçant au nom du général Fremont s'ils n'activaient pas l'affaire. C'était officiellement, selon lui.

Mais il a connu la publicité mensongère ; il a vu les énormités que les agents de M. Fremont avaient fait croire à la presse et publiées par elle, et ne s'en est pas révolté. Il s'est contenté d'écrire : "J'ai lu l'article du 10 avril du *Journal officiel*, cela nous fait du tort. Le Sénat n'a pas voulu voter à cause de cela. Ne dites donc que la vérité, et n'aventurez pas de telles choses."

Puis, dans une autre lettre, nous trouvons ces mots : "Il ne faut rien dire et écrire que de très exact." Tout cela est excellent ; mais le ministère public estime que ces pudeurs n'ont été suggérées que par l'intérêt ; que l'excès de publicité mensongère compromettait l'affaire aux Etats-Unis, et que cette considération seule dictait les lettres de M. Gauldrée-Boileau.

M. Gauldrée-Boileau, tout *légume* qu'il soit aux yeux de M. Lissignol, avait une certaine connaissance des hommes. Ayant aperçu que M. Clausel faisait en France beaucoup de tapage autour du Transcontinental, il expédia de New-York une fort jolie somme de ce général franco-américain ; constatant sa vénalité, il ter minait par ces mots : "Enfin, ce pauvre Clausel, il faut bien qu'il vive." Enfin, ce pauvre homme est un homme dangereux, mieux vaudrait le concilier."

A la fin de son interrogatoire, M. Gauldrée-Boileau s'anime ; la compétion prend le niveau de l'expression ; il abandonne son beau-frère, le général Fremont ; explique qu'il est sans fortune ; que, sans avoir encore été mis en cause, il a le 4 septembre 1870, rendu les 700,000 francs constituant son avoir, parce qu'un pressentiment lui disait que cet argent venait d'une source impure ; qu'il a emprunté 16,000 francs qu'il doit encore aujourd'hui, afin de pourvoir à l'éducation de ses enfants et à l'entretien de sa famille.

Nous n'avons rien disséminé des fardeaux charges qui pèsent sur M. Gauldrée-Boileau ; mais ses dernières paroles et sa tenue paraissent avoir produit sur le tribunal une impression favorable.

Audience du Jeudi, 6 mars.

M. Crampon prend la place qu'occupait hier M. Gauldrée-Boileau. Il parle avec une certaine facilité, mais surtout avec une grande prétention. Le débit ne lui échappe pas. Il ne néglige rien de ce qui peut lui être utile ; on dirait que c'est hier qu'il a tenu les conversations qu'il rapporte, tant sa mémoire est fidèle.

Sur la demande de M. le président, il explique qu'il a connu d'abord M. Lissignol, parce que M. Lissignol écrivait une série de remarquables articles sur les Transatlantiques dans le journal la *France*, dont M. Crampon était le directeur.

M. Lissignol, dont il appréciait l'intelligence et le talent, lui parla du Memphis et Paso en excellents termes ; il lui fit des récits merveilleux, et finalement lui proposa, moyennant une commission, de négocier les obligations ou bons de construction de ce chemin de fer américain. Cette négociation était facilitée à M. Crampon par ses nombreuses connaissances dans le monde financier.

Mais il craignait, disait-il, de s'aventurer dans une affaire véreuse. Désamoins, comme il entrevoyait de jolis bénéfices, il s'aventura, au risque de se retirer dans la suite, s'il ne trouvait pas dans cette spéculation les éléments d'honorabilité nécessaires pour mettre à l'abri sa responsabilité.

M. Lissignol l'aboucha avec M. Probst et un M. de Blomey, que tout le monde s'étonne de voir paraître, car, suivant la remarque de M. le président, jamais il n'a été désigné dans la procédure.

Ces deux personnes auraient, suivant les réponses de M. Crampon, soumis à ce dernier un projet de traité, de lui remis des pièces, des devis et une carte indiquant que le chemin appelé *Memphis-Pacific* relisait Little Rock à San-Diégo.

Après quelques études des documents qui lui étaient fournis, M. Crampon avait trouvé l'entreprise excellente, il y voyait une source d'or, et pensait que la valeur était supérieure à celle des obligations des chemins français. Mais il lui restait un scrupule. Tout ce qu'on affirmait était-il bien vrai !

Il s'est efforcé de ne s'entourer d'aucuns renseignements, dit le ministère public.

M. Crampon affirme, au contraire, qu'il n'a agi qu'avec la plus extrême prudence, car, pour dissiper tous les doutes qui traversaient son esprit, il a dit un jour à M. Lissignol qu'il voulait des garanties.

Alors M. Lissignol lui annonça que M. Gauldrée-Boileau, notre consul-général à New York, est actuellement à Paris prêt à donner tous les renseignements qu'on lui demanderait.

Cette nouvelle satisfit M. Crampon, qui ne pouvait passer à une convivence entre MM. Probst et Lissignol et notre consul-général.

M. Gauldrée-Boileau, dans une première entrevue, sans compter dans de longs détails, déclara que l'affaire était excellente, bien bien notée aux Etats-Unis, et que son avenir était des plus brillants.

Telles sont, au dire de M. Crampon, les considérations qui l'auraient entraîné.

Il n'entreprenait rien ; il voulait être intermédiaire, mais intermédiaire sérieux dans une affaire véritable.

Il s'est adressé à M. Paradis, qui a négocié plus tard les obligations. La suite de l'audience va nous apprendre comment ces négociations ont pu se faire et de quelle façon on a trompé toute la presse, y compris le *Journal officiel*.

INCENDIE DE LA RAFFINERIE DE LA VILLETTE.—Nous lisons dans le *Soir* :

Un immense incendie a détruit, dans la nuit de jeudi à vendredi, la raffinerie de sucre dite *raffinerie parisienne*, située à la Villette, rue Riquet, 97, 99, 31. Les pompiers, des détachements nombreux de la garde de Paris et de la ligne, sont accourus sur le théâtre du sinistre. Quinze pompes à vapeur n'ont cessé de fonctionner toute la journée. Malheureusement, on a eu à déplorer quelques accidents. Les dégâts sont évalués à près de *cinq millions*. Les marchandises dévorées par les flammes représentaient une valeur de 1,800,000 fr. Tout le matériel, les moutures, l'outillage des meilleurs ateliers, sont totalement perdus. La fabrique était en pleine prospérité, et, malgré un travail ininterrompu de jour et de nuit, elle ne suffisait pas aux commandes. Sa disparition produira un vide immense sur le marché.

Le feu s'est déclaré vers trois heures, dans le *séchoir* ; la cause est d'autant plus énigmatique, que plus de cent ouvriers travaillaient à ce moment-là, et que le service de surveillance ne paraissait rien laisser à désirer. Vu la nature inflammable des matières entassées dans les magasins, il n'y avait qu'à faire la part du feu. Il fallait se borner à préserver les habitations voisines et les constructions accessoires renfermant les bureaux et les appartements des contre-maîtres. Cette partie de l'usine est restée debout ; les livres et la caisse ont été également sauvés. Dans la journée, une circulaire de l'administrateur délégué a informé les correspondants que la fabrique comptait dans toutes les villes de France et sur les places de l'étranger du sinistre de la nuit, les invitait à réaliser ses traites et ses mandats pour cause de force majeure. Ces contrats représentaient également plusieurs millions.

L'usine de la Villette occupait 250 ouvriers et 40 employés ; elle appartenait à une société d'actionnaires, tous fort riches. Les bâtiments et l'outillage étaient assurés à 28 compagnies.

Un détail historique : la raffinerie, malgré la difficulté qu'il y avait alors de se procurer la matière première, s'a cessé de fonctionner pendant tout le siége. Le 23 janvier 1871, une bombe, lancée des hauteurs d'Ecouen, éclata à quelques mètres et faillit y mettre le feu. L'usine devait être fermée le lendemain, quand on apprit que l'ordre venait d'être donné de cesser le feu.

— Une circulaire ministérielle vient d'interdire à Berlin la profession de sercière.

Eh ! mon Dieu oui ; de l'avis même des journaux de Berlin, il n'y pas de ville en Europe où l'on rencontre autant de cervaises que dans la capitale de l'empire allemand.

C'était là, jusqu'ici, une profession pleinement autorisée, pour laquelle on payait patente.

Les sibylles prussiennes joignaient à l'exercice de leur prétendue science un commerce que l'autorité n'a pas cru devoir tolérer plus longtemps.

Fou le docteur Marchal de Calvi, interrogé dans les commencements de sa carrière sur sa fortune, répondit :

—Ma fortune ! ce sont les malades.... Le malade est un capital que nous engageons pour en retirer un fort dividende.... Nous avons tout intérêt à le guérir, et dans notre affaire, l'*encouragement* et une bonne chère !

EXPLOSION AU MONT-VALÉRIEN.

Voici le récit que publie ce matin le *Journal officiel* :

"Le 7 mars, vers quatre heures du matin, un violent incendie a éclaté au fort de Mont-Valérien, dans un établissement de la dépendance qui est affecté à l'approvisionnements faits pendant le siége, et que ces approvisionnements ont été détruits.

Le feu de l'accident, au sujet de laquelle on poursuit une enquête, persiste actuellement fortuite. Toutes les mesures recommandées par l'expérience n'ayant qu'exiquait une surveillance incessante avaient été prises, et aucune négligence ne peut être relevée contre les personnes chargées de la direction directement du laboratoire dans une cartouche.

Les secours les plus prompts ont été portés aux blessés par les officiers du fort et par la troupe, et des soins pleins de dévouement leur ont été prodigués par les médecins du fort et un aide-major, envoyé par le ministre de la guerre au premier avis de l'accident, arrivait au Mont-Valérien, le but de ramener aux hôpitaux militaires, après un premier pansement.

Précédemment ému par un aussi douloureux événement que les précédents, le ministre de la guerre a sollicité la plus attentive avaient été impulsionnées à conjurer, le ministre de la guerre a décidé qu'on reconnaîtrait à l'avenir, quelque perte matérielle qui dût en résulter, à la démolition qu'il était d'usage de faire des munitions anciennes, afin de les utiliser en partie. Dorénavant toutes les cartouches hors de service seront noyées.

P. S. Nous apprenons, au dernier moment, que, d'après les dispositions des malheureux blessés, l'explosion qui s'est produite au Mont-Valérien a été causée par l'imprudence d'un des soldats d'infanterie, qui, malgré les défenses les plus formelles, s'est servi de son couteau pour faire sortir la capsule d'une cartouche et a déterminé ainsi l'inflammation du fulminate.

Hier soir, à trois heures, le maréchal de Mac-Mahon, accompagné du général Chanchant et de quelques officiers d'ordonnance, s'est rendu au fort pour se rendre compte de cette catastrophe.

Le maréchal s'est entretenu longuement avec les officiers supérieurs, au milieu d'un grand nombre de soldats.

Que cet accident, a-t-il dit, serve de leçon à ceux qui sont appelés à ce travail dangereux !"

M. de Mac-Mahon a ajouté que ces blessures n'étaient pas toujours dangereuses ; que le siége de Constantine, le général Lamoricière et M. de Richepance, qui plus tard fut général de division, sautèrent par l'explosion d'un fort, et, a-t-il ajouté, ils ne sont pas morts de cela.

Le maréchal s'est ensuite occupé d'un petit détail, énorme pour le soldat, celui de son ordinaire. Après des réponses satisfaisantes, il est remonté à cheval et a quitté le fort.

POURSUITE CONTRE L'INTERNATIONALE.

La dixième chambre a jugé aujourd'hui une poursuite intentée, en vertu de la dernière loi, contre l'Internationale.

Deux individus sont prévenus, non pas seulement de s'être affiliés, mais d'avoir entretenu une correspondance avec le conseil général, l'un en versant de l'argent, l'autre en se faisant transmis des listes d'affiliés.

Le premier s'appelle L. Heddeghem. On a saisi à son domicile des lettres avec le timbre du conseil général et datées de New York, 30 décembre dernier.

Voici une de ces lettres :

A L. Heddeghem, à Paris, compagnon ouvrier.

" Ci-joint vous recevez votre mandat. Espérons que vous réussirez dans votre mission.

" Le conseil général me charge de vous demander des explications franches sur votre position relative à la scission ou séparation des soi-disant fédérés de Londres. Vous êtes prié de répondre immédiatement.

" Des mandataires ont été nommés pour Bordeaux et Toulouse. Aug. Serraillier, de Londres, a été nommé représentant du conseil général pour la France, sous la date du 23 décembre 1872, chargé et autorisé d'agir au nom du conseil général.

" Il vaudra peut-être mieux que vous n'écriviez pas sous l'adresse directe du secrétaire général donnée ci-dessous. Pour ce cas, A. Serraillier ou l'ami du consigné à Paris vous donnera d'autres adresses.

" Au nom et par ordre du conseil général.

" New York, le 30 décembre 1873.

" F.-A. LORGE. "

Dans une autre lettre émanée du conseil général, il était invité à voyager dans les listes des affiliés et des observations sur la marche à suivre.

Le second prévenu est un ouvrier français qui fut longtemps à la prison de Montmartre avec M. Clémenceau. Bernardon a reçu des lettres dans lesquelles un affilié de l'internationale exprime à l'égard de la bourgeoisie ses idées et ses projets sans avec une franchise compromettante. De son côté, Bernardon aurait écrit, mais en prenant le faux nom de Grignon de Chapuyeau, préfet du Gard. C'est un brouillon de lettre, dit-il, qui n'a pas d'importance.

Les deux prévenus répudient les doctrines de l'Internationale. Le tribunal les condamne Heddeghem à deux ans de prison et Bernardon à un an de la même peine.

L'ULTIMATUM DU SIÈCLE. — Il est intéressant de connaître le chiffre des pièces d'artillerie actuellement existantes en Europe, chiffre qui ne fait qu'aller croissant, si l'on en juge par l'extension continuelle des fabriques pour ces engins de destruction.

Voici à ce propos des détails puisés dans la *Revue scientifique* :

" L'Allemagne est à la tête de 924 batteries, ou 1,764 bouches à feu se chargeant par la culasse, sans compter tout le nouveau matériel pour lequel le chancelier vient de réclamer un léger crédit de 200 millions.

L'Autriche ne possède que 181 batteries de campagne. 13 de dépôt et 40 de montagne. Ces batteries sont de 4 pièces, ce qui fait un total de 1,008 bouches à feu.

L'Angleterre a 56 batteries de campagne et 7 de dépôt pour l'armée territoriale, 56 pour celles Indes ; en tout, 952 bouches à feu se chargeant par la culasse et en fonte forgé avec tubes d'acier.

La Russie possède 317 batteries de 8 pièces, et 30 batteries de mitrailleuses à 8 pièces ; total, 1,786 bouches à feu et 400 mitrailleuses. Les bouches à feu se chargent par la culasse. C'est plus tard qu'elle va de l'Europe, grâce aux magnifiques et excellents attelages qu'elle peut y employer.

L'Italie n'a que 600 pièces de deux calibres se chargeant par la culasse.

L'Espagne également n'a que deux calibres et 700 pièces se chargeant par la bouche. Des transformations prochaines sont attendues.

La Suisse compte 400 bouches à feu de campagne de deux calibres, répartiés dans 47 batteries de 8 pièces.

La Turquie peut employer 540 pièces.

La Belgique en a 300.

La Hollande se contente de 120 pièces de campagne, le Danemark de 108, la Suède 150, la Norvège de 72.

En Suisse, l'Europe peut mettre en ligne plus de 10,000 bouches à feu de campagne. Quelle salve si tout cela tonnait à la fois !

LE VOL DE LA LÉGATION D'ITALIE.—On se souvient des bruits vagues qui ont couru, il y a quelque temps, au sujet d'un vol commis à la légation d'Italie. L'instruction en poursuit en ce moment, et le procès qui va la suivre révélera au public des faits d'une extrême gravité, qui laissent supposer que la passion politique n'a peut-être pas été tout à fait étrangère au vol.

En 1870, un peu après la déclaration de guerre, l'empereur aurait remis secrètement à Mme la comtesse C..., demeurant rue Ladite, des papiers d'Etat dont il lui confia la garde. Au moment de l'investissement de la capitale, la comtesse, avant de quitter Paris, déposa en lieu sûr, à l'ambassade d'Italie, plusieurs caisses renfermant son argenterie et ses bijoux. Dans l'une de ces caisses se trouvaient ces papiers.

Pendant le siége, au moment de l'emballage, la plus grande partie des bijoux et des papiers disparurent. Les soupçons se portèrent sur un sieur Passetout, qui avait été domestique de la comtesse, mais toutes les recherches faites pour le découvrir demeurèrent infructueuses.

Au retour de la paix, la comtesse reçut une lettre anonyme dans laquelle on lui enjoignait, avec menaces de mort, de se trouver sur la place de la Bourse, le soir même de sa rentrée à la capitale, avec les éléments d'honorabilité nécessaires pour mettre à l'abri sa responsabilité.

M. Lissignol l'aboucha avec M. Probst et un M. de Blomey, que tout le monde s'étonne de voir paraître, car, suivant la remarque de M. le président, jamais il n'a été désigné dans la procédure.

Ces deux personnes auraient, suivant les réponses de M. Crampon, soumis à ce dernier un projet de traité, de lui remis des pièces, des devis et une carte indiquant que le chemin appelé *Memphis-Pacific* reliait Little Rock à San-Diégo.

Après quelques études des documents qui lui étaient fournis, M. Crampon avait trouvé l'entreprise excellente, il y voyait une source d'or, et pensait que la valeur était supérieure à celle des obligations des chemins français. Mais il lui restait un scrupule. Tout ce qu'on affirmait était-il bien vrai !

Il s'est efforcé de ne s'entourer d'aucuns renseignements, dit le ministère public.

M. Crampon affirme, au contraire, qu'il n'a agi qu'avec la plus extrême prudence, car, pour dissiper tous les doutes qui traversaient son esprit, il a dit un jour à M. Lissignol qu'il voulait des garanties.

Alors M. Lissignol lui annonça que M. Gauldrée-Boileau, notre consul-général à New York, est actuellement à Paris prêt à donner tous les renseignements qu'on lui demanderait.

Cette nouvelle satisfit M. Crampon, qui ne pouvait passer à une convivence entre MM. Probst et Lissignol et notre consul-général.

M. Gauldrée-Boileau, dans une première entrevue, sans compter dans de longs détails, déclara que l'affaire était excellente, bien bien notée aux Etats-Unis, et que son avenir était des plus brillants.

Telles sont, au dire de M. Crampon, les considérations qui l'auraient entraîné.

Il n'entreprenait rien ; il voulait être intermédiaire, mais intermédiaire sérieux dans une affaire véritable.

Il s'est adressé à M. Paradis, qui a négocié plus tard les obligations. La suite de l'audience va nous apprendre comment ces négociations ont pu se faire et de quelle façon on a trompé toute la presse, y compris le *Journal officiel*.

INCENDIE DE LA RAFFINERIE DE LA VILLETTE.—Nous lisons dans le *Soir* :

Un immense incendie a détruit, dans la nuit de jeudi à vendredi, la raffinerie de sucre dite *raffinerie parisienne*, située à la Villette, rue Riquet, 97, 99, 31. Les pompiers, des détachements nombreux de la garde de Paris et de la ligne, sont accourus sur le théâtre du sinistre. Quinze pompes à vapeur n'ont cessé de fonctionner toute la journée. Malheureusement, on a eu à déplorer quelques accidents. Les dégâts sont évalués à près de *cinq millions*. Les marchandises dévorées par les flammes représentaient une valeur de 1,800,000 fr. Tout le matériel, les moutures, l'outillage des meilleurs ateliers, sont totalement perdus. La fabrique était en pleine prospérité, et, malgré un travail ininterrompu de jour et de nuit, elle ne suffisait pas aux commandes. Sa disparition produira un vide immense sur le marché.

Le feu s'est déclaré vers trois heures, dans le *séchoir* ; la cause est d'autant plus énigmatique, que plus de cent ouvriers travaillaient à ce moment-là, et que le service de surveillance ne paraissait rien laisser à désirer. Vu la nature inflammable des matières entassées dans les magasins, il n'y avait qu'à faire la part du feu. Il fallait se borner à préserver les habitations voisines et les constructions accessoires renfermant les bureaux et les appartements des contre-maîtres. Cette partie de l'usine est restée debout ; les livres et la caisse ont été également sauvés. Dans la journée, une circulaire de l'administrateur délégué a informé les correspondants que la fabrique comptait dans toutes les villes de France et sur les places de l'étranger du sinistre de la nuit, les invitait à réaliser ses traites et ses mandats pour cause de force majeure. Ces contrats représentaient également plusieurs millions.

L'usine de la Villette occupait 250 ouvriers et 40 employés ; elle appartenait à une société d'actionnaires, tous fort riches. Les bâtiments et l'outillage étaient assurés à 28 compagnies.

Un détail historique : la raffinerie, malgré la difficulté qu'il y avait alors de se procurer la matière première, s'a cessé de fonctionner pendant tout le siége. Le 23 janvier 1871, une bombe, lancée des hauteurs d'Ecouen, éclata à quelques mètres et faillit y mettre le feu. L'usine devait être fermée le lendemain, quand on apprit que l'ordre venait d'être donné de cesser le feu.

— Une circulaire ministérielle vient d'interdire à Berlin la profession de sercière.

Eh ! mon Dieu oui ; de l'avis même des journaux de Berlin, il n'y pas de ville en Europe où l'on rencontre autant de cervaises que dans la capitale de l'empire allemand.

C'était là, jusqu'ici, une profession pleinement autorisée, pour laquelle on payait patente.

Les sibylles prussiennes joignaient à l'exercice de leur prétendue science un commerce que l'autorité n'a pas cru devoir tolérer plus longtemps.

Fou le docteur Marchal de Calvi, interrogé dans les commencements de sa carrière sur sa fortune, répondit :

—Ma fortune ! ce sont les malades.... Le malade est un capital que nous engageons pour en retirer un fort dividende.... Nous avons tout intérêt à le guérir, et dans notre affaire, l'*encouragement* et une bonne chère !

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Théâtre des Variétés.

Théâtre St-Charles.

Académie de Musique.

CAVANNAGH.

Le Grand Musée d'Anatomie.

RAFFINERIE PELTON.

JOHN J. BARNETT, NOTAIRE.

ATTENTION ! Grand Déballage !

GOUTTE ET RHUMATISMES.

BAINS DE VAPEUR.

PIERRE DUPONT.

COLD CREAM.

Avis aux dames.

DIVERS.

INTÉRÊT SUR DÉPÔTS.

Avis.

H. BIER, STOCK BROKER.

The Presidents Savings & Trust Co.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

RAFFINERIE DE SUCRE LOUISIANAISE.

GOUDRON HYDRO-PHÉNIQUE DE DERON

Le Grand Tirage de la Loterie, Foire d'Etat de la Louisiane,

Mercredi, 23 Avril 1873,

UNE GRANDE LOTERIE

L'ASSOCIATION DES FAIR GROUNDS,

903 LOTS,

Gros lot de $5,000 00 en or,

$7,485 dollars.

Le plus Grand Progrès du Siècle.

$500,000

TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.

$100,000 pour $10 seulement.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

Billets, 50 cents,

Sommes de Six d'Honneurs.

JULIUS LOEFFLER,

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

Cette fois vous Quartier et Bonpêche.

ED. L. ZELL & CO.

DENTISTES.

DOOLEY'S YEAST POWDER BEST SOLD BY GROCERS

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & Co's Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

NEW YORK. NEW ORLEANS.

Vor, MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

ET

IMPORTATEURS,

VENTES AUX ENCAN.

PAR E. ROBERT & CO.

PAR LOUIS SPERRY & BRO.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PAR LOUIS SPERRY & BRO.

PAR S. GUIRAULT.

PAR S. GUIRAULT.

PAR BOUSSIE TOURÉ

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PAR DE FERIET & CO.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—JOHN G. MOIR

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PAR DE FERIET & CO.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

PAR TOWNSAN, MARKS & CO.—A. LEVY,

PAR E. M. MONTGOMERY.

15 Terrains dans le 3e District, appartenant à Geo. Y. Bright, A un long crédit.

PAR R. M. & J. MONTGOMERY.—R. M.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PAR E. M. MONTGOMERY.

PAR LEON QUEYROUZE.

QUEYROUZE & BOIS,

CAVE DE LA ROTONDE DE L'HOTEL-ST-LOUIS.

CAZADE & CROOKS,

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

ED. L. ZELL & CO.

DENTISTES.